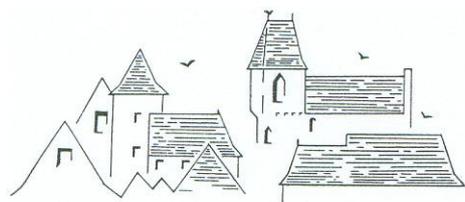


# MAIRIE DE AUDRIX

---



GOUFFRE DE PROUMEYSSAC  
DORDOGNE

Tél. 05 53 07 23 77  
Fax 05 53 54 38 37

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le dix janvier,  
Les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Audrix se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du vingt sept décembre deux mille dix neuf, sous la présidence de Monsieur Claude THUILLIER, Maire.

**Etaient présents :** M. Claude THUILLIER, M. Bruno BASSANO, Mme Michèle CIBERT, Mme Josiane HOLOGNE, Mme Catherine LECH, M. Claude LECLERC, M. Jean-Claude LEURS, M. Eric-Marc VEYRENT

**Etaient absents :** Mme Bernadette FARINA, M. Patrick DEFAY

**Mme Michèle CIBERT a été désignée secrétaire de séance**

NB : Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du conseil municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la mairie de Audrix.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

---

### Approbation compte rendu séance du conseil municipal du 5 novembre 2019 Délibérations N°1-2020

Avant de procéder à l'analyse des points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations doivent être apportées au compte rendu du 5 novembre 2019.

Monsieur Eric-Marc Veyrent, 1<sup>er</sup> adjoint, fait remarquer qu'il a été oublié de mentionner le projet de délibération d'achat des parcelles section B n°078 et 831 appartenant à Madame Carrier si la famille Lacombe n'achetait pas en totalité, Il s'avère que la famille Lacombe a confirmé le lendemain de la séance du Conseil Municipal acheter la totalité. Il n'y avait donc pas lieu de prendre de décision par délibération.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants prend acte de ces observations.*

---

### Modification des statuts du SMDE24 Délibération N°2-2020

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du souhait de SMDE, exprimé par délibération en date du 26/11/2019, de modifier ses statuts.

Ces changements de statut concernent la modification des articles suivants :

- Article 9.1 : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE 24

Monsieur le maire informe également le conseil municipal de la suite favorable qui a été donné à cette demande de modification de statuts par le comité syndical à cette même séance.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants adopte la modification de statut proposée.*

---

## **Transfert de la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) de la communauté de communes Périgord Limousin au SMDE24**

### **Délibération 03-2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la communauté de communes Périgord Limousin souhaite transférer la compétence ANC au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces transferts de compétence au SMDE 24.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle Assainissement non collectif (bloc 6.51) au SMDE 24, de la Communauté de communes Périgord Limousin.*

---

## **Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)**

### **Délibération 04-2020**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé du Centre de Gestion

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents et s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation.*

---

## **Assurance statutaire du personnel**

### **Délibération 05-2020**

Monsieur le maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance de contrat adressé par CNP Assurances

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2020.*

---

## **Demande de subvention de l'association « Energie Citoyenne Limeuil Audrix Saint Chamassy »**

### **Délibération 06-2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de l'association ECLAS (Energie Citoyenne Limeuil Audrix Saint Chamassy) une demande de subvention.

Cette association a pour objet la création d'une société de fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable. A son échelle et par ses actions, elle œuvre pour la transition énergétique et la diminution de l'empreinte écologique, par la mobilisation des citoyens et des institutions du territoire.

Monsieur le Maire propose de prévoir cette dépense au budget primitif.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants donne un avis favorable à la demande de subvention de l'association ECLAS et décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2020.*

---

**Demande de subvention DETR**  
**Délibération 07-2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs, la commune a le projet, pour rompre l'isolement de personnes seules, de construire également une salle communale de 70 m2 avec cuisine, sanitaires et parkings permettant la rencontre et la mixité intergénérationnelle.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix POUR et 1 ABSENTION, décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 et adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessous.*

Objet	Dépenses HT	Recettes
Salle de rencontre	140 951,00 €	
Abords : enrobé, trottoirs, bordures	28 092,00 €	
DETR 25%		42 260,00 €
CD Contrats de projets communaux 25%		42 260,00 €

Coût des travaux TTC : 202 852,00 €

Reste à la charge de la commune : 118 332,00 €

---

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**  
**Délibération 08-2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs, la commune a le projet, pour rompre l'isolement de personnes seules, de construire également une salle communale de 70 m2 avec cuisine, sanitaires et parkings permettant la rencontre et la mixité intergénérationnelle.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix POUR et 1 ABSENTION, décide de solliciter une subvention au titre des contrats de projets communaux du Conseil Départemental et adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessous.*

Objet	Dépenses HT	Recettes
Salle de rencontre	140 951,00 €	
Abords : enrobé, trottoirs, bordures	28 092,00 €	
DETR 25%		42 260,00 €
CD Contrats de projets communaux 25%		42 260,00 €

Coût des travaux TTC : 202 852,00 €

Reste à la charge de la commune : 118 332,00 €

**L'ordre du jour et les questions diverses n'appelant pas de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance.**

La secrétaire de séance  
Michèle CIBERT

Le Maire,  
Claude THULLIER